

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 14 février 2024	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de suivi, l'inspectrice à observer les enfants jouer librement a l'intérieur, le dîner et la sieste. Les enfants sont tellement contents de leur bricolage fait aux parents de la Saint-Valentin.

Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 15 février 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Carole Melanson

Le 15 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date